

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 945

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 22 août 2025, le règlement n° 945 décrétant une dépense et un emprunt de 5 234 882\$ remboursable en vingt (20) ans pour des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée du Bois-Franc.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	18 juillet 2025
Dépôt du projet de règlement :	18 juillet 2025
Adoption du règlement:	22 août 2025
Approbation du MAMH	9 octobre 2025
Avis de promulgation :	14 octobre 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 14^e jour d'octobre 2025



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 14 octobre 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour d'octobre 2025.



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier